

RÉPUBLIQUE DU TCHAD

_

PRÉSIDENTE DE LA RÉPUBLIQUE

_

PRIMATURE

_

DIRECTION DE CABINET ICR

_

Unité – Travail – Progrès

وحدة – عمل – تقدم



جمهورية تشاد

_

رئاسة المجلس

_

رئاسة الوزراء

_

مكتب رئيس الوزراء

NOTE CIRCULAIRE N°001/PR/PM/CAB/2026

À l'attention des membres du Gouvernement, Dirigeants des Institutions Publiques et autres Structures Assimilées.

Il m'a été donné de constater, que certains départements ministériels engagent de manière autonome des projets de digitalisation, en sollicitant des financements en dehors du cadre institutionnel établi et ce, sans coordination avec le Ministère en charge de la digitalisation de l'Administration.

Une telle pratique ne respecte ni l'esprit, ni la lettre de l'architecture gouvernementale en vigueur, laquelle définit clairement les attributions, les responsabilités et les cahiers de charges de chaque département ministériel. Elle nuit à la cohérence de l'action publique, fragilise la sécurité des systèmes de l'État et compromet l'interopérabilité des plateformes numériques gouvernementales.

En conséquence, il est désormais instruit ce qui suit :

Tout projet de digitalisation, de dématérialisation ou de modernisation numérique initié par un ministère ou une institution publique devra obligatoirement être transmis au Ministère en charge de la Digitalisation de l'Administration qui en assurera la coordination stratégique, technique et institutionnelle.

Le Ministère en charge de la Digitalisation sera seul habilité à mobiliser les financements nécessaires à la mise en œuvre de ces projets, notamment auprès du **Projet d'Appui à la Transformation Numérique (PATN)**, de la **Banque Africaine de Développement (BAD)** ou de tout autre partenaire technique et financier agréé par le Gouvernement.

À cet effet, **les équipes techniques de l'Agence de Développement des Technologies de l'Information et de la Communication (ADETIC)** prendront attache avec les ministères demandeurs pour l'accompagnement technique, la conception, le déploiement et l'intégration des solutions numériques.

Par ailleurs, **l'Agence Nationale de Sécurité Informatique et de Certification Électronique (ANSICE)** est chargée d'assurer la certification, l'audit de sécurité et la validation préalable de toute plateforme ou application avant sa mise en ligne ou son exploitation effective.

J'attache du prix au **respect strict et scrupuleux des dispositions de la présente note circulaire**, qui s'impose à l'ensemble des départements ministériels, institutions publiques et structures assimilées.

Fait à N'Djamena, le **13 JAN 2028**

Le Premier Ministre, Chef du Gouvernement



Amb. ALLAH MAYE HALINA